



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 08/11/2019  
Reçu en préfecture le 08/11/2019  
Affiché le - 8 NOV. 2019  
ID : 039-283900017-20191028-C2019\_27-DE

Membres en exercice : 22  
Présents : 17  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 18  
Votes pour : 18  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
04/10/2019

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 28 octobre 2019

Délibération n° C 2019- 27

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Annie AUDIER ; Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Hélène PELISSARD, Sandrine MARION, Chantal TORCK, Céline TROSSAT ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean-Gabriel NAST, François PERRODIN.

Procuration : Madame Céline TROSSAT à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration en vigueur, adopté par délibération n° C 2015-11 du 12 mai 2015, en particulier son article 9 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019, relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 octobre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019 a été envoyé le 5 septembre 2019 aux membres titulaires et suppléants du CASDIS.

**Si ce document n'appelle pas d'observations il nous est demandé de bien vouloir l'adopter.**

---

**DECISION N° C 2019-27 DU 28 OCTOBRE 2019**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le - 8 NOV. 2019  
Affiché le - 8 NOV. 2019  
Publié au RAA du 4<sup>er</sup> trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**